

N° 2023-081

APPROBATION DES TARIFS DU SNACK-BAR-RESTAURANT DE LA BASE DE LOISIRS POUR LA SAISON 2023

L'an deux mil vingt-trois le 14 juin, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. VIBERT Christian est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, GIROD-GEDDA Isabelle, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, BOUTY Georges, BROCHE Richard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume.

Absents excusés :

Mme BERARD Patricia (qui donne pouvoir à Mme FAGGIANELLI), CHAMOUSSIN Bernadette (qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER), FAVRE Maryse (qui donne pouvoir à M. VILLIBORD), PAVIET Rose (qui donne pouvoir à Mme DUCHOSAL), CHENU Azélie, ASTIER Fabienne

MM. HANRARD Bernard (qui donne pouvoir à M. SILVESTRE), GOSTOLI Michel (qui donne pouvoir à M. BOCH), DUC JACQUES, DUCOGNON Guy, MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27

Présents : 16

Absents : 11

pouvoir : 6

Monsieur Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que l'exploitation du snack-bar-restaurant de la base de loisirs des Versants d'Aime fait l'objet d'une délégation de service public signée le 13 décembre 2022 avec la SARL Les Trois Saveurs.

Il précise que le chapitre 5 - article 22 de cette convention prévoit chaque année l'approbation par le Conseil Communautaire des tarifs pratiqués par le délégataire.

Les tarifs proposés pour la saison 2023 sont annexés à la présente délibération (menu restaurant, carte des vins, snack, carte des glaces).

Globalement, les prix proposés subissent quelques légères augmentations dues à la hausse du prix des matières premières.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants :24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés :24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

VU les faits exposés ci-avant,

VU la convention de délégation de service public conclue entre les Versants d'Aime et la SARL Les Trois Saveurs ;

VU les tarifs présentés en annexes de la présente délibération ;

APPROUVE les tarifs proposés par le délégataire du snack-bar-restaurant de la base de loisirs pour la saison 2023.

FAIT ET DELIBERE LE 14 JUIN 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

